



## Rétrospective **Ur sell war-gil**

Depuis le 4 février 2023 :

### FÉVRIER

**Le 20**, représentation de l'AMF 29 par Mme **ESVANT** (trésorière adjointe) au Conseil de l'agriculture finistérienne

**Le 28**, réunion d'exécutif restreint AMF 29 - Brest

### MARS

**Le 1<sup>er</sup>**, participation trésorière adjointe à la 1<sup>ère</sup> instance départementale de la prévention de l'évitement scolaire - Quimper

**Le 6**, participation du PAD au temps d'échange de la Conférence des SCoT bretons (visioconférence)

**Le 7**, réunion de Conseil d'administration AMF 29 - (visioconférence)

**Le 9**, présence PAD et DAD à la conférence de presse « L'heure civique finistérienne » pilotée par le Département - Concarneau

**Le 13**, participation de la directrice au COPIL 29 service formation des élus locaux

**Le 14**, PAD au comité directeur de l'AMF nationale puis à l'installation du Comité national du trait de côte en tant que représentant de l'AMF - Paris

**Le 14**, échange entre la DAD et la directrice de l'ADIL 29

**Le 17**, déjeuner de travail des présidents d'associations de maires de Bretagne à la Région Bretagne. Réunion des DAD des AMF bretonnes sur l'actualité du réseau - Rennes

**Le 29**, signature par M. **LE DOARE** (VP) pour l'AMF 29 du DGO en matière de sécurité routière (pilote préfectoral)

**Le 30**, présence de M. **LECLERC** à la réunion de concertation des élus sur le projet de santé 2023-2027 - Quimper

**Le 31**, réunion d'exécutif restreint exceptionnelle relative au changement de direction AMF 29. Participation de M. **GOYAT** à l'AG du CDOS 29

### AVRIL

**Le 4**, participation du président AMF 29 à une réunion d'échanges au SDEF, avec l'opérateur ENGIE

**Le 6**, participation de Mme **LANNUZEL** à la réunion DAD de l'AMF nationale (visioconférence)

**Le 7**, assemblée générale annuelle ordinaire de l'AMF 29 à Crozon

**Le 7**, sortie en avant-première du 100<sup>e</sup> numéro d'Info-Maires (numéro spécial anniversaire retraçant l'actualité des collectivités et de l'AMF 29 depuis 20 ans)

### MAI

**Le 9**, échange DAD avec le délégué départemental de La Poste - Brest

**Le 11**, participation de M. **TALARMAIN** à la mission sénatoriale sur le bâti scolaire à l'épreuve de la transition énergétique

**Le 16**, réunion d'exécutif restreint AMF 29 exceptionnelle portant sur l'organisation du 10<sup>e</sup> CCF

**Le 25**, signature par l'AMF 29 de la charte « régénérer notre Océan et nos eaux d'ici 2030 » dans le cadre de la mission océan présentée lors des journées européennes de la mer - Brest

## Le mot du Président **Gerig ar Prezidant**

# Agression à l'encontre des élus : l'heure des solutions !



Si la démission de notre collègue maire de Saint-Brévin a servi pour tous d'électrochoc, la question reste entière : comment enrayer les incivilités ou agressions, envers des hommes et des femmes, dépositaires de l'autorité publique, et dont la seule motivation d'action est la défense de l'intérêt général ? Cette violence bouillonne depuis longtemps, en Finistère comme ailleurs, entre insultes ou dénigrements (parfois anonymes) et violences physiques ou menaces. Cela fait des mois et des mois que tout le réseau AMF sonne le tocsin.

La marmite a débordé lorsque le domicile d'un premier magistrat a été la cible d'un incendie la nuit du 21 mars dernier, suivi quelques semaines plus tard du sabotage des freins de la voiture de la maire de Plougrescant.

Des vies brutalement mises en jeu, par qui ? Pourquoi tant de haine ? Comment est-ce possible ?

### La sécurité physique (et psychique) de maires en question

Après les soignants, les enseignants, et tant d'autres cibles aussi inexplicables, une crispation citoyenne nouvelle se retourne contre les maires, touchant aveuglement petites communes rurales comme grandes villes. Avec un ressenti de double peine pour les élus : maltraitance d'un côté, déficit de soutien de l'autre. Beaucoup d'entre nous constatent avec incompréhension les classements judiciaires sans suite, ou les faibles condamnations, quelques centaines d'euros d'amende, à l'encontre des auteurs de ces violences gratuites.

Au fil de mes déplacements, vous me dites « en plus » le sentiment de suspicion permanente émanant de certains services de l'Etat en région, déconnectés du terrain du bloc communal. Des heures et des heures

de travail minutieusement balayées sèchement d'un trait par la DREAL ou l'ARS, signant un retour abrupt à la case départ. Une bureaucratie et des normes incessantes qui compliquent, surenchérisent et retardent nos projets. Nous n'avons pas tous la même capacité de résistance et de résilience, le millier de maires démissionnaires depuis le début de mandat en représente une triste illustration. Il est grand temps d'apaiser cet état de fait.

### Agir contre la violence, oui mais comment ?

Si les outils de protection en place se confirment aujourd'hui insuffisants, les mesures à prendre ne dépendent pas des maires. Les élus peuvent tout au plus se former pour mieux encaisser les chocs, nos associations de maires du réseau AMF se porter partie civile (article 12 des statuts AMF 29), mais quid au-delà ?

Réaliser une cartographie officielle des violences constatées ?

Déposer une proposition de loi portant sur la protection des élus à l'instar de celle des forces de l'ordre ?

Instituer un vrai statut de l' élu(e) local(e) ? Une prise de conscience collective s'amorce enfin, ce n'est que la première étape d'un changement urgent !

Bien sincèrement,  
Dominique CAP

# Retour sur la dernière Assemblée annuelle, et les annonces du président de l'AMF 29



Sous un beau soleil printanier, la dernière Assemblée générale annuelle de l'AMF 29 s'est tenue le 7 avril dernier à Crozon : 250 auditeurs ont eu la primeur du changement de deux des socles AMF 29 en place depuis plus de vingt ans : **déménagement du siège administratif et changement de direction, deux réorganisations effectives en fin de cet automne.**

## Remerciements du président Cap à Isabelle Lannuzel, directrice AMF 29 en poste depuis février 2002

En accord bienveillant avec le président, et dans un profond respect réciproque, le 7 avril marque la dernière AG pour la directrice avant un changement souhaité cet automne vers de nouvelles fonctions (en cours de réflexion).



## Une intervention centrale du Préfet maritime de l'Atlantique saluée par les maires

Très applaudi, l'Amiral LEBAS est venu présenter son rôle et ses missions, avant de répondre aux interrogations des élus. Toutes les communes, littorales ou non, se sont affichées être concernées par cette présentation géopolitique très prenante, dans un monde aux enjeux de sécurité croissants.



## Protection des élus : les services de l'État à vos côtés

Par courrier du 12 mai dernier, le préfet a rappelé la pleine et entière mobilisation des services pour apporter aide et soutien aux élus du territoire, face aux actes de malveillance dont ils peuvent faire l'objet dans l'exercice de leurs fonctions, autour de dispositifs opérationnels concrets :

- chaque vendredi, envoi du numéro de portable du sous-préfet de permanence par SMS à tous les maires ;
- veille des réseaux sociaux permettant de faire remonter d'éventuels messages de haine et de menaces ;
- possibilité d'être rattaché au SIP qui permet à l'opérateur du centre opérationnel lors d'un appel au 17 d'avoir immédiatement accès aux coordonnées de l'appelant et aux problématiques ayant justifié son inscription (profession menacée..) et ainsi d'apporter une réponse plus rapide et plus efficace ;
- formations de déconfliction et de gestion des incivilités en collaboration avec l'AMF.

Chaque élu est invité à s'en saisir. Chaque fait sera systématiquement signalé aux procureurs de la République qui décideront de l'opportunité d'un traitement judiciaire de ces faits. Les dépôts de plaintes seront facilités, en lien avec les référents habituels de police ou de gendarmerie, et pourront se faire à votre domicile ou en mairie.

Cette attention portée au niveau territorial fait également, comme vous le savez, l'objet d'une attention particulière du gouvernement au niveau national : **Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, a ainsi lancé ce mercredi 17 mai le centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus.**

Pour mieux protéger les élus, le centre pilotera le déploiement d'un « pack sécurité » chargé de renforcer la sécurité des élus, qui comprend notamment les mesures complémentaires suivantes :

- création d'un réseau de plus de 3 400 référents « atteintes aux élus » dans toutes les brigades de gendarmerie et les commissariats, afin que les élus aient un point de contact privilégié pour parler des menaces ou des violences dont il font l'objet, afin que leur situation soit connue et que nous puissions agir ;
- mobilisation de la plate-forme PHAROS pour mieux détecter et judiciaireiser les violences en ligne.

Le Conseil d'administration du 29 juin où le préfet se rendra à la rencontre des maires, à l'invitation du président Dominique CAP, sera une nouvelle occasion d'aborder ce sujet essentiel. En tant qu'élus de la République, l'Etat est à vos côtés !

## Avant l'été, le Département investit pour anticiper la sécheresse et prévenir les incendies

**Un an après les incendies, le Conseil départemental a investi pour restaurer le site des Monts d'Arrée, avoir une guerre d'avance contre les incendies et sécuriser l'approvisionnement en eau d'ici 2030.**

En 2022, aux côtés des services de l'État, du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), des collectivités territoriales, du Parc naturel régional d'Armorique (PNRA) ainsi que des partenaires techniques et scientifiques, **le Département s'était engagé à restaurer le site des Monts d'Arrée.** Dans ce cadre, des travaux de restauration ont été rapidement menés. Ainsi les clôtures et chemins ont été réaménagés, des arbres incendiés ont été évacués, les décharges sauvages, auparavant cachées par la végétation, ont été nettoyées et 70 hectares de parcelles ont été rachetés par le Département pour les protéger et les gérer. Les lignes téléphoniques aériennes, autrefois masquées par les arbres, ont été enterrées. Sur le site de la Montagne Saint-Michel, la chapelle a été restaurée et un circuit d'interprétation a été élaboré, proposant 3 parcours de visites. À proximité de la chapelle, une maquette en relief du territoire sera installée en septembre 2023 afin de valoriser le territoire. **Le Conseil départemental, à la tête du SDIS, a également investi pour avoir une guerre d'avance contre le feu.** Ainsi, 2 nouveaux camions-citernes feux de forêts (CCF) viendront porter la

flotte du SDIS à 43 CCF. Un hélicoptère bombardier d'eau sera loué au plus fort de l'été pour que les pompiers puissent intervenir n'importe où dans le département en moins de 20 minutes. Un avion de reconnaissance aérienne sillonnera le ciel pour repérer au plus tôt les départs de feux. La formation des sapeurs-pompiers sera amplifiée pour que 80 % d'entre eux soient formés aux feux de forêts, et des manœuvres seront réalisées avec les agriculteurs qui ont prêté main forte aux pompiers lors de l'incendie de 2022.

**Enfin, le Département, partenaire des communes, des intercommunalités et des syndicats mixtes qui gèrent l'approvisionnement de tout le Finistère en eau, augmentera l'investissement pour sécuriser notre approvisionnement en eau d'ici 2030.** La sécheresse de 2022 a fait apparaître un déséquilibre entre nos besoins et nos ressources. Un plan d'action a été présenté par le Département et la Préfecture visant à :

- réduire la consommation, notamment en identifiant les fuites, en limitant les consommations et en exploitant les eaux pluviales ;
- sécuriser la production, par le renforcement des interconnexions entre les réseaux, des investissements dans nos usines de traitement et la recherche de nouvelles ressources (carrières, forages, captages...);
- et consolider le pilotage, en élaborant notamment une stratégie départementale avec une gouvernance resserrée et des outils adaptés.



# Protéger les élus, sécuriser leurs décisions : un impératif pour la démocratie locale

Didier LE GAC, Député du Finistère

La récente démission du maire de Saint-Brevin-les-Pins, Yannick Morez, a provoqué un réel choc, dans toute la population, et pas seulement chez les élus locaux.

Cette démission révèle surtout l'état d'esprit dans lequel se trouve aujourd'hui une partie importante de ces élus vis-à-vis des menaces et violences qui s'accroissent inévitablement à leur encontre.

Pour assurer leur protection, l'État a déjà agi en renforçant le dispositif de protection fonctionnelle par la loi de 2019, dite « Engagement et proximité » et par des instructions de fermeté données aux parquets pour renforcer la réponse pénale.

Très récemment encore, la ministre déléguée aux Collectivités territoriales, Dominique Faure, a présenté de nouvelles mesures, parmi lesquelles figurent : la création d'un « pack sécurité » avec plus de 3 400 référents « atteintes aux élus » dans les commissariats et les gendarmeries en France, le renforcement du dispositif « alarme élu », la création du « centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus » qui cartographiera les violences recensées. Enfin, un futur texte de loi sur la répression de ces violences sera présenté d'ici l'automne au Parlement pour durcir les sanctions pénales. Face aux atteintes qu'ils peuvent subir, aucun élu – dépositaire de l'autorité publique - ne doit se sentir seul. C'est le sens de ces mesures.

Soutenir les élus dans leur mandat, c'est aussi sécuriser leurs décisions face à la complexité du cadre normatif qui s'impose à eux. À cet égard, l'Observatoire SMACL<sup>1</sup> révèle la forte méconnaissance des risques pénaux par les intéressés.

Les cas de condamnations récentes d'élus pour prise illégale d'intérêts illustrent l'impérieuse nécessité de mieux informer les élus ; ces derniers étant très exposés lorsqu'ils représentent leur collectivité au sein d'organismes extérieurs (associations, EPL...).

Suite à cette multiplication des poursuites, un mouvement de clarification juridique des situations sources de conflits d'intérêts a été opéré en 2021 et 2022. Le gouvernement m'a d'ailleurs répondu sur ce point à la suite d'une Question Ecrite (réponse ministérielle du 14 février 2023<sup>2</sup>).



Photo : Assemblée nationale

Moi-même ancien maire, je sais combien les décisions prises par les élus locaux sont guidées par le souci de l'intérêt général. Il arrive pourtant – de plus en plus souvent - que ces mêmes décisions soient contestées par des associations ou des citoyens, moins sur leur bien-fondé (le fond), que sur la façon dont elles ont été adoptées (la forme).

Ainsi, dans le seul département du Finistère, quatre élus ont été condamnés pour prise illégale d'intérêt en 2021. Ces poursuites judiciaires ont suscité une inquiétude légitime chez tous les élus locaux qui sont nécessairement impliqués dans la vie associative où ils sont souvent des bénévoles actifs. C'est d'ail-

leurs leur engagement associatif qui est très souvent à la base même de leur engagement au sein de la vie municipale.

Pour éviter les conflits d'intérêts, des solutions existent. Si certaines collectivités commencent à adopter des codes ou des chartes de déontologie, le « déport » reste la pratique la plus recommandée. La Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) vient d'ailleurs de clarifier les situations qui justifient ou pas un déport. En cas de doute, il faut s'y référer<sup>3</sup>.

Enfin, au 1<sup>er</sup> juin 2023, toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, devront désigner un « référent déontologue pour les élus locaux ». Le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 en détermine les modalités et les critères de désignation.

Cette nouvelle fonction pourra être vécue comme une contrainte supplémentaire. Au contraire, voyons dans le « référent déontologue de l'élu local » un garde-fou, une assurance supplémentaire pour sécuriser un peu plus les décisions publiques. Il peut représenter aussi un gage pour améliorer la confiance dans le débat public. Surtout, rappelons que, interlocuteurs de proximité, les élus locaux sont une chance pour notre pays.

1. [www.smacl.fr/rapport-obssmacl](http://www.smacl.fr/rapport-obssmacl)

2. [questions.assemblee-nationale.fr/q16/16-1001QE.htm](http://questions.assemblee-nationale.fr/q16/16-1001QE.htm)

3. [www.hatvp.fr/presse/le-conflit-dinterets-publics-apres-la-loi-3ds/](http://www.hatvp.fr/presse/le-conflit-dinterets-publics-apres-la-loi-3ds/)

